

Strasbourg, le 12 décembre 2017

**Le Directeur académique des Services  
de l'Éducation Nationale du Bas-Rhin**

à

**Mesdames et Messieurs les instituteurs et les  
professeurs des écoles du Bas-Rhin**

**S/c de Mesdames les inspectrices et  
Messieurs les inspecteurs de l'Éducation  
nationale chargés de circonscriptions du  
premier degré**

**Division du 1<sup>er</sup> degré**

Affaire suivie par :  
Peggy KREMPP-ARCHER  
PKA/12-2017/429

Téléphone  
03 88 45 92 44  
Télécopie  
03 88 61 43 15

Courriel  
[peggy.krempp@ac-strasbourg.fr](mailto:peggy.krempp@ac-strasbourg.fr)

Adresse  
65 avenue de la Forêt-Noire  
67083 Strasbourg Cedex

Horaires  
du lundi au vendredi  
de 8h 30 à 12h  
sur rendez vous  
de 13h 30 à 17h

**Objet** : Suivi des inscriptions aux animations pédagogiques dans l'application GAIA

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, la gestion des animations pédagogiques se fait dans l'application GAIA. Ce changement d'application de gestion apporte également des modifications dans le suivi de vos inscriptions aux animations pédagogiques. Désormais, vous ne serez plus destinataire d'un récapitulatif après la campagne d'inscription, mais il vous incombera de consulter GAIA (individuel) pour connaître l'état de vos différentes candidatures aux animations pédagogiques et l'organisation de celles-ci.

A cette fin, un didacticiel est joint à la présente circulaire, pour vous expliquer comment procéder pour chacune des étapes.

Par ailleurs, de façon à ne pas ajouter de charge de travail aux directeurs, vous serez convoqués par un message électronique, envoyé sur votre messagerie académique personnelle. Ce message vaudra ordre de mission et remplacera l'ordre de mission qui ne peut être transmis que sur la messagerie de l'école.

Enfin, en cas de demande de remboursement de vos frais de déplacement liés aux animations pédagogiques, il vous faudra compléter la fiche ci-jointe pour chaque animation ayant eu lieu dans sa totalité (à l'issue de la dernière session du module de formation). Vous la renverrez au bureau de la formation continue signée par votre IEN et accompagnée du formulaire de demande de remboursement (joint pour mémoire). Il sera également impératif que vous signiez à chaque fois la liste d'émargement.

Pour le Directeur académique,  
L'adjoint au directeur académique chargé du premier degré

Jean-Baptiste LADAIQUE



Pièces jointes :

- Didacticiel
- Formulaire de suivi Animations pédagogiques
- Formulaire de demande de remboursement des frais de déplacement